

# Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Sablons

*- Mobilisation des partenaires -*

08 novembre 2022

## 01. Plan de Mobilité Simplifié de la CCS

- **Lancement de l'étude** : octobre 2020
- **Approbation du PMS** : 22 mars 2022
  
- Différents temps de concertation/consultation :
  - Enquête mobilité en ligne
  - Ateliers de travail avec les partenaires du territoire
  - Consultation des conseils municipaux, départementaux et régionaux ainsi que des AOM limitrophes
  - Procédure de participation électronique du public

## 02. Ateliers de travail

### ➤ Organisation de 3 ateliers de travail thématiques :

- Entreprises :
  - 14 invitations
  - Présents : 1 entreprise et 1 représentant de l'Union des Commerçants de Méru
- Collectivités et partenaires institutionnels :
  - Invitations : élus de la commission transport, Région HDF, Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), Site Oise, Transdev Oise CABARO
  - Présents : 5 élus, Région HDF, SMTCO, Site Oise, Transdev Oise CABARO
- Représentants des usagers :
  - Invitations : UDAF, Association locale, Centre Social et Familial, CLCV, CCAS, représentant de parents d'élèves et chefs d'établissement (lycée et collège)
  - Présents : 1 chef d'établissement, Centre social, association locale

➤ Invitations réalisées par mail

➤ Ateliers de travail réalisés en visioconférence (contexte sanitaire)

### 03. Consultations

- Conformément à l'article L 1214-36-1 du code des transports, les pièces du PMS ont été transmises pour avis aux conseils municipaux, départementaux et régionaux ainsi qu'aux AOM limitrophes.
- Le projet de plan a ensuite été soumis à une procédure de participation électronique du public.
- Dans le cadre de ces deux phases de consultation, 5 avis sont parvenus à la Communauté de Communes des Sablons :
  - La Communauté de Communes du Vexin-Thelle
  - Le Département de l'Oise
  - Le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise
  - 2 avis d'administrés

## 04. Comité des partenaires

- Création du Comité des partenaires : délibération en date du 16 juin 2022
- 4 collèges :
  - Collège 1 : Elus de la commission transport
  - Collège 2 : Représentants des employeurs du territoire (4 représentants)
  - Collège 3 : Représentants des usagers (1 représentant des chefs d'établissement scolaire du second degré, 1 représentant d'une association locale, 1 représentant CLCV et 1 représentant UDAF)
  - Collège 4 : Habitants (4 représentants)
    - Critères de sélection : majeurs et habitant le territoire
    - Appel à candidature : journal commutaire et publications Facebook
    - 2 candidatures
- Approbation du PMS avant constitution du comité

Merci de votre  
attention